

- 6 juillet Le groupe spécial du chapitre 19 de l'ALE sur le préjudice conclut que la nouvelle décision de préjudice sensible rendue par l'ITC n'est pas appuyée par des preuves concluantes au dossier.
- 1<sup>er</sup> août Dernier jour du délai accordé au Comité pour contestation extraordinaire en vue de se prononcer sur la décision du groupe spécial sur les subventions.
- 5 août L'ITC remet sa nouvelle décision sur le préjudice au groupe spécial du chapitre 19 de l'ALE.